

Alain BENZAKEN – Arnaud FOURREAU
Maurice-Alexandre SEBBAN – Marie-Line LACAS
Commissaires de Justice Associés
Audienciers près le Tribunal Judiciaire de Nanterre
38, rue Salvador Allende
92000 NANTERRE LA DEFENSE
Tél. 01 56 38 02 02 – Fax. 01 47 21 21 11

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

EXPÉDITION

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE VINGT-NEUF NOVEMBRE**

À LA REQUÊTE DE :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL PARIS 17 ETOILE, Société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 315 843 326 et dont le siège social est sis 30, avenue Niel à PARIS (75017), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Sophie JEAN, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, demeurant 2, rue du Château à NEUILLY-SUR-SEINE (92200). Téléphone : 01.53.63.14.65, laquelle se constitue et occupera sur les présentes poursuites de saisie immobilière et ses suites et au Cabinet de laquelle pourront être notifiés tous actes, offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie.

Ayant pour avocat plaidant Maître Isabelle SIMONNEAU, membre de la SELARLU IS AVOCAT, Avocat Associé au Barreau de Paris, demeurant 30, avenue du Président Kennedy à PARIS (75016). Téléphone : 01.44.14.69.10.

Agissant en vertu :

- de la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître Marcellin LEDEUR, Notaire à LURCY-LEVIS (03320) en date du 17 novembre 2017, contenant vente au profit de la société dénommée et prêt à cette dernière par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL PARIS 17 ETOILE d'un montant de 240 000 euros (prêt MODULIMMO numéro 10278 06047 000209936 02), avec intérêts au taux de 1,50 % et au taux effectif global annuel de 2,15 % remboursable en deux cent quarante (240) mensualités, garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée au Service de la Publicité Foncière de NANTERRE 3, le 12 décembre 2017 sous les références Volume 2017 V N° 2740.

- le lot numéro 582, dans le bâtiment I, escaliers I et J, au sous-sol, une cave portant le numéro 28, comprenant :
 - le droit d'exercice en commun avec les autres lots de la copropriété des servitudes de passages cochers grevant les bâtiments A et M,
 - et les 7/100 000^{èmes} des parties communes générales,
- le lot numéro 654, dans le bâtiment C, escaliers I et J, au sous-sol, un emplacement de stationnement portant le numéro 49, comprenant :
 - le droit d'exercice en commun avec les autres lots de la copropriété des servitudes de passages cochers grevant les bâtiments A et M,
 - et les 110/100 000^{èmes} des parties communes générales,

lesdits biens appartenant à la société dénommée _____ par suite de l'acquisition qu'elle en a faite suivant acte de vente reçu par Maître Marcellin LEDEUR, Notaire à LURCY-LEVIS (03320) en date du 17 novembre 2017, publié au Service de la Publicité Foncière de NANTERRE III le 12 décembre 2017, 914 P 03 volume 2017 P, numéro 6761,

- d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NANTERRE (Hauts-de-Seine) en date du 7 novembre 2022 :

- autorisant la SCP BENZAKEN ET ASSOCIES, Commissaires de Justice associés à NANTERRE (92000), 38, rue Salvador Allende, à se rendre sur les lieux sis 5 et 5 Bis, rue Charles et René Auffray – 2 – 9, Passage Paillé à CLICHY (92110), cadastré section Q numéro 176, lieudit « 5, rue Charles et René Auffray » pour une contenance de vingt-huit ares et quarante-six centiares (28 a 46 ca) concernant les biens et droits immobiliers appartenant à la _____ et ci-dessus désignés, concernant, à l'adresse suivante : 2 – 9, Passage Paillé 92110 CLICHY :

- le lot numéro 520, dans le bâtiment C, escalier C, au premier étage en sortant de l'escalier, porte à droite, un studio comprenant :
 - une entrée,
 - un séjour,
 - une cuisine,
 - une salle de bains avec WC,
 Et les 555/100.000^{èmes} des parties communes générales.

○ le lot numéro 582, dans le bâtiment I, escaliers I et J, au sous-sol, une cave portant le numéro 28,
Et les 7/100.000èmes des parties communes générales.

○ le lot numéro 654, dans le bâtiment C, escaliers I et J, au sous-sol, un emplacement de stationnement portant le numéro 49,
Et les 110/100.000èmes des parties communes générales.

afin de dresser un procès-verbal de description desdits lieux,

- disant que l'Huissier commis et le métreur et/ou géomètre-expert qui l'accompagneront à se faire assister, en cas de nécessité dûment constatée par l'Huissier, de la force publique compétente ou de toute personne prévue par l'Article L 142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et d'un serrurier,

Je, Marie-Line LACAS, Commissaire de Justice Associée, membre de la SCP BENZAKEN FOURREAU SEBBAN et LACAS, titulaire d'un office de Commissaire de Justice ayant son siège à NANTERRE (Hauts-de-Seine), 38, rue Salvador Allende, soussignée

Certifie m'être rendue ce jour à CLICHY (92110), 2 – 9, Passage Paillé, au sein du bâtiment 6, au premier étage, au niveau de la porte palière se trouvant à droite en haut de l'escalier, où là étant, à 14 heures 30, en présence de :

- Monsieur Olivier DUFAU, Géomètre-expert au sein du Cabinet BARRERE – DUFAU, Géomètre-expert, dont les bureaux sont sis à SAINT-CLOUD (92210), 4, rue de Béarn,
- Madame Emmanuelle MARIE, Témoin majeur,
- Madame Sophie VALLEE, Témoin majeur,
- Un représentant de la société CLES EN MAIN, Serrurier,

J'ai dressé le procès-verbal de description suivant :

J'actionne à plusieurs reprises la sonnette située à droite de ladite porte palière donnant accès au logement dont s'agit, mais sans succès.

Nous actionnons ensuite de manière réitérée l'interphone portant le numéro 4 et correspondant, selon les indications visibles sur la boîte aux lettres et le tableau des occupants à l'appartement occupé par _____, locataire en titre de ce logement, étant ici précisé qu'un courrier a été préalablement adressé par les soins de mon Etude à l'ensemble des occupants de ce bâtiment, dont les noms figurent sur les boîtes aux lettres de l'immeuble, pour leur demander de prendre attache avec nous en exposant les mesures de description pour lesquelles nous avons été désignés, et que certains d'entre eux ont d'ailleurs contacté directement mon Etude dans l'intervalle.

Personne ne répondant à nos appels réitérés à l'interphone, je frappe de grands coups au niveau de la porte palière de l'appartement et réitère plusieurs fois ces derniers, toujours sans succès.

Je demande alors au serrurier de débiter les opérations d'ouverture forcée de ladite porte ; alors que ce dernier commence à peine à s'exécuter, un homme nous ouvre les lieux.

Je lui expose mes nom, prénom, qualité, ainsi que l'objet de ma mission en lui présentant la requête et l'ordonnance dont je suis porteuse.

Ce dernier m'indique ne pas avoir connaissance de la procédure dont s'agit.

Je lui signifie alors ladite requête et l'ordonnance afférente à 14 heures 40, puis le laisse prendre connaissance de ces documents.

Celui-ci me donne ensuite accès à son logement, tout comme au géomètre-expert m'accompagnant, Monsieur Olivier DUFAU.

On accède à cet appartement par une porte palière munie de poignées, d'un œillette avec cache et d'une serrure, le tout n'appelant aucune remarque particulière.

Entrée :

Le sol est recouvert d'un parquet présentant quelques rayures.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture de couleur blanche en état d'usage ; celui de droite accueille une tablette, sous laquelle je note la présence d'un convecteur électrique.

Juste au-dessus, je relève la présence d'un interphone.
Ce mur accueille également le compteur électrique et un boîtier de fusibles.

Le mur situé immédiatement à gauche en entrant accueille un placard intégré à deux portes coulissantes, contenant des tablettes de rangement en état d'usage avancé.

Pièce principale (première pièce sur la gauche) :

On y accède par une porte pourvue de petits carreaux vitrés n'appelant aucune remarque particulière.

Le sol est recouvert d'un parquet identique à celui précédemment décrit dans l'entrée.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture de couleur blanche légèrement noircie dans les angles.

Le mur d'entrée accueille un placard menuisé à deux portes coulissantes contenant des tablettes de rangement, ainsi qu'une barre de penderie, à propos duquel , intervenant, m'indique que ce dernier a été installé par ses soins.

Cette pièce est aérée et éclairée par une porte-fenêtre à deux battants avec encadrement en PVC, protégée par des volets extérieurs à commande manuelle restant fermés durant mes opérations.

Cette pièce contient :

- un grand canapé actuellement ouvert et faisant office de lit accueillant des draps disposés pêle-mêle,
- une table basse,
- un grand tapis,
- une lampe halogène sur pied,
- un meuble accueillant un écran de télévision, sur la gauche.

Cuisine (pièce située en face dans l'entrée) :

On y accède par une porte séparative avec poignées n'appelant aucune remarque particulière.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage de couleur blanche en état d'usage normal.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture de couleur blanche présentant quelques traces, notamment en partie basse.

L'éclairage artificiel est assuré par un point lumineux au plafond.

Cette pièce est aérée et éclairée par une fenêtre à un battant avec encadrement en PVC de couleur blanche en état d'usage normal.

Le mur droit accueille un convecteur électrique, dont le fonctionnement est à mettre sous réserve.

Je remarque qu'il s'agit d'une cuisine équipée ; le mur face accueille un plan de travail imitation bois, sous lequel je constate notamment la présence d'un lave-linge.

Cette pièce est aussi équipée :

- d'un évier en inox à un bac et un égouttoir, surmonté de son robinet mitigeur eau chaude - eau froide, le tout n'appelant aucune remarque particulière,
- d'un meuble sous évier à une porte en mélaminé blanc taché,
- d'une tablette accueillant un four micro-ondes,
- de quatre meubles suspendus à portes transparentes avec encadrements imitation bois,
- d'un réfrigérateur – congélateur colonne sur la droite.

Salle de bains avec WC (à droite dans l'entrée) :

On y accède par une porte séparative avec poignées et système de condamnation intérieur, le tout n'appelant aucune remarque particulière.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage de couleur blanche en état d'usage normal.

Les murs et le plafond sont recouverts d'une peinture de couleur blanche ; au-dessus de l'espace accueillant la baignoire, je note la présence de traces sombres d'humidité sur le plafond, à propos desquelles le locataire intervenant m'indique que cela est dû à un dégât des eaux provenant de l'appartement se trouvant au-dessus, mais qu'aucune réparation n'a été effectuée par les occupants de ce logement.

L'éclairage artificiel est assuré par un point lumineux en bon état de fonctionnement au plafond.

Cette pièce est équipée :

- d'un plan de toilette sur pieds en métal accueillant un lavabo en émail de couleur blanche, surmonté de son robinet mitigeur eau chaude - eau froide, le tout en état d'usage, bien que légèrement terni,
- d'un miroir surmonté d'une rampe lumineuse accueillant deux spots lumineux en bon état de fonctionnement,
- d'un convecteur électrique fixé sur le mur gauche, dont le fonctionnement est à mettre sous réserve,
- d'un meuble colonne de salle de bains dans le prolongement,
- d'une baignoire en émail de couleur blanche, surmontée de sa robinetterie mitigeuse eau chaude - eau froide avec son flexible, le tout n'appelant aucune remarque particulière,
- d'une cuvette de toilette en émail de couleur blanche avec abattant double et système de chasse, surmontée de deux tablettes de rangement et d'une patère fixée sur le mur droit.

Cette pièce est aérée et éclairée par une fenêtre avec encadrement en PVC en état d'usage normal.

Remarques générales :

, intervenant, m'indique qu'il règle un loyer mensuel de 250 euros charges comprises à la SCI BAKA, et que ce logement comprend aussi un emplacement de stationnement portant le numéro 49.

Il me précise qu'il est dans les lieux depuis cinq ans environ et qu'il est à jour de ses loyers, à l'exception de celui du mois en cours qu'il n'a pas encore réglé, le propriétaire ne lui ayant adressé aucune quittance depuis quatre mois, et ce, en dépit de ses demandes réitérées.

Il m'indique en outre qu'il ne loue pas de cave avec son contrat de location en cours et qu'il ne bénéficie donc pas de la jouissance d'un tel espace.

Cave portant le numéro 28 (lot numéro 582) :

Cet espace ne peut être visité.

Emplacement de stationnement portant le numéro 49 (lot numéro 654) :

Nous rendons au niveau de cet espace, accompagnés du locataire, lequel nous ouvre les accès à ce dernier.

Je peux voir qu'il s'agit d'un emplacement de stationnement situé au premier sous-sol du parking et matérialisé par des marquages réalisés à la peinture sur le sol ; ces derniers sont toutefois partiellement effacés.

Je relève que ce parking présente une dalle en béton, tout comme ses murs et son plafond, lequel accueille en outre des chemins de câbles en métal et des rampes lumineuses en bon état de fonctionnement au moment de mes constatations ; l'ensemble est en bon état d'entretien et accessible par un escalier se trouvant immédiatement à droite de l'accès piétonnier à cette résidence.

Extérieurs de la résidence :

On accède à cette résidence depuis le boulevard Jean Jaurès par une allée entièrement piétonne, au bout de laquelle une grille pourvue d'un système de pass VIGIK permet d'accéder à la copropriété dont s'agit, dont les bâtiments sont tous numérotés et présentent tous, dans l'ensemble, des façades recouvertes de plaquettes de parement et de crépi.

Je remarque que ces façades accueillent des balcons.

Au pied des bâtiments, je constate la présence d'arbustes en bon état d'entretien.

Le sol de l'allée est recouvert de pavés en bon état d'usage et d'entretien.

Accès au bâtiment 6 :

Je note la présence :

- d'une batterie de boîtes aux lettres en métal sur la droite,
- d'un tableau des occupants,
- d'un interphone comportant un système d'accès par pass VIGIK.

A ce niveau, le sol est constitué de dalles en bon état d'usage.

Les murs et le plafond sont recouverts de peinture.

Le plafond est recouvert d'un faux plafond accueillant des spots lumineux intégrés en bon état de fonctionnement.

Je note la présence d'une applique lumineuse fixée en partie supérieure du mur droit, dont le fonctionnement est à mettre sous réserve.

Puis, on accède au rez-de-chaussée de cet immeuble par une porte avec encadrement en métal recouvert d'une peinture de couleur blanche et une partie mobile sur la droite ; les vitrages sont en bon état d'usage.

Rez-de-chaussée :

Hall :

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage avec cabochons, le tout en état d'usage normal.

Les murs sont recouverts d'une peinture n'appelant aucune remarque particulière.

Le plafond est recouvert d'un faux plafond acoustique intégrant des spots lumineux intégrés en bon état de fonctionnement.

Je relève la présence d'un radiateur fixé sur le mur droit, dont le fonctionnement est à mettre sous réserve.

Il convient de préciser que les différents étages de cet immeuble sont desservis par un escalier, dont les marches sont recouvertes d'un parquet en état d'usage normal.

Je remarque que les nez des marches sont pourvus de baguettes antidérapantes et que la main courante n'appelle aucune remarque particulière.

Premier étage :

Palier :

Il présente les mêmes équipements que le hall susvisé.

Ma mission étant terminée, je me suis retirée à 15 heures 15.

INFORMATIONS RELATIVES AU SYNDIC DE COPROPRIETE :

De retour à mon Etude, je consulte le site internet : www.registre-copropriétés.gouv.fr afin de d'identifier le nom du Syndic gérant la copropriété sise 2-9 Passage Paillé à 92110 CLICHY.

Le nom de « FONCIA PARIS RIVE GAUCHE » apparait.

Après recherches, il apparaît que la gestion est assurée par la Société FONCIA PARIS RIVE GAUCHE sise 200-216 Rue Raymond Losserand à PARIS (75014). Il est pris contact par téléphone avec la gestionnaire de la copropriété dont s'agit. Après lui avoir exposé nos nom, prénom qualité et l'objet de notre mission cette dernière indique que la présente un solde débiteur de charges de copropriété s'élevant à 2375 euros. Elle ajoute que le montant des charges courantes s'élève pour le bien dont la SCI BAKA est propriétaire à la somme de 249 euros par trimestre.

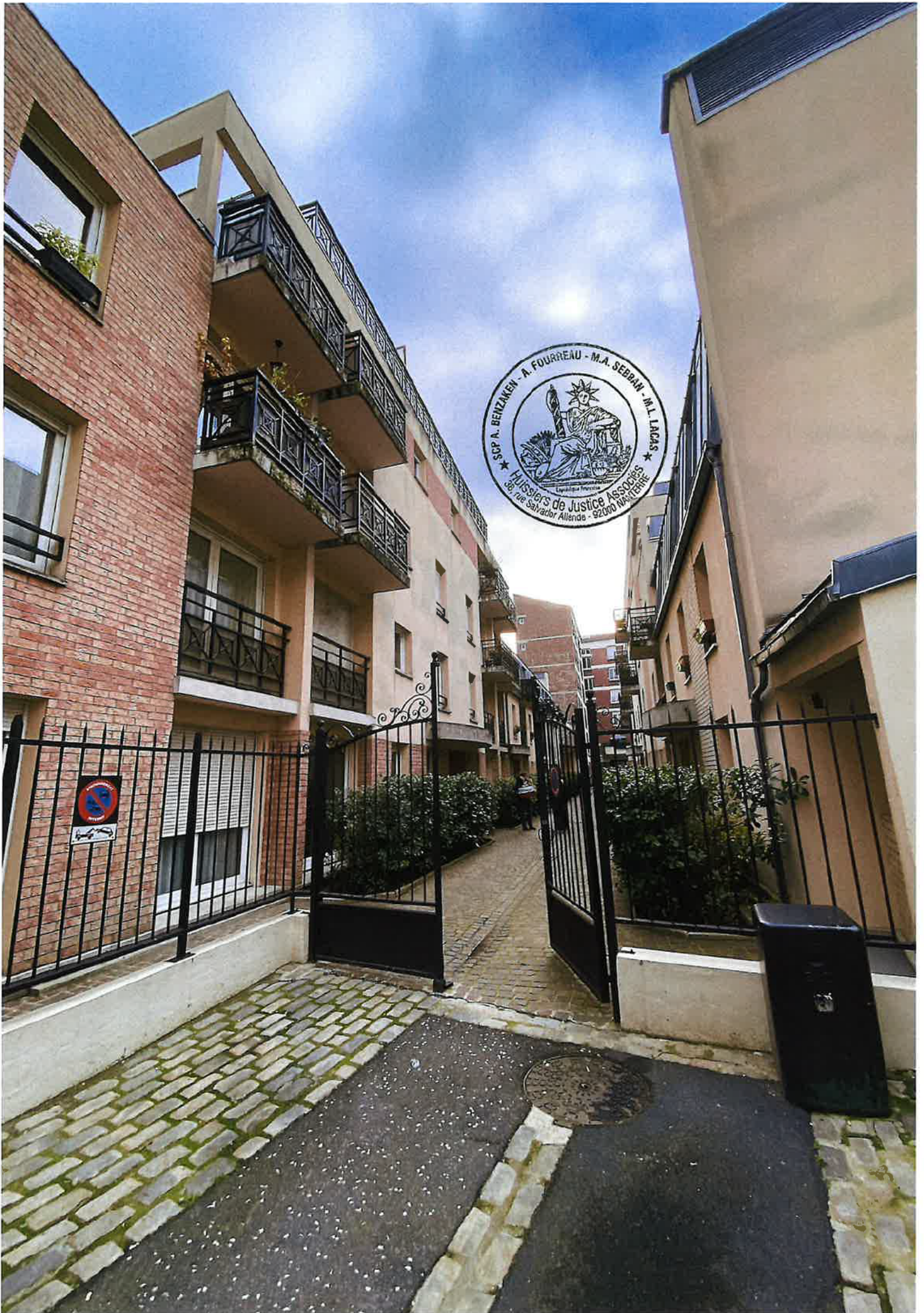
Des photographies en couleurs prises par mes soins sur les lieux au fur et à mesure de mes constatations et venant à l'appui de celles-ci sont annexées au présent procès-verbal de description, tout comme la requête et l'ordonnance susvisées, la fiche extraite de l'annuaire des copropriétés et le rapport établi par Monsieur Olivier DUFAU, Géomètre-expert.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de description, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Marie-Line LACAS
Commissaire de Justice associée



















Annuaire des copropriétés



LE CLOS NEULLY

n° immatriculation: **AB5453766**

Adresse de référence

2-9 pas paille 92110 CLICHY

Représentant légal

Représentant : **FONCIA PARIS RIVE GAUCHE (syndic professionnel)**

SIRET : **30653373800309, PARIS 14**

Mandat : **Exerce "un mandat de syndic"**

Identification de la copropriété

Date du règlement de la copropriété : **16/06/2009**

Nombre total de lots : **161**

Lots principaux (habitations / commerces / bureaux) : **56**

Lots d'habitation : **56**

Lots de stationnement / garage : **54**

Type de syndicat de copropriétaires : **Principal ou unique**

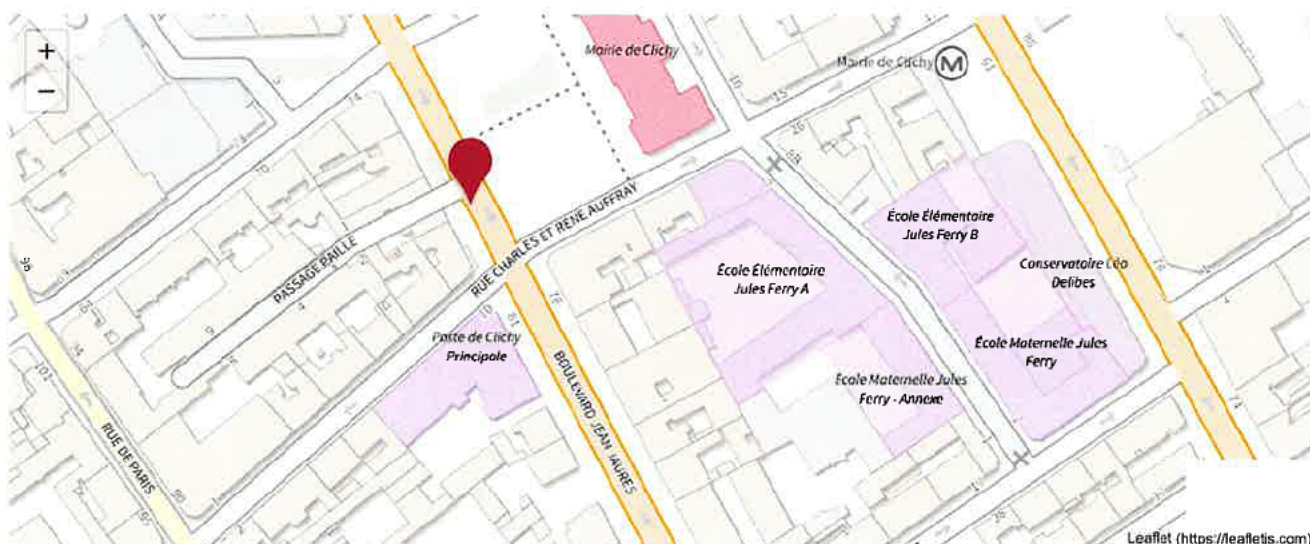
Nombre ASL / AFUL / Union de syndicat : **0 / 0 / 0**

Syndicat coopératif : **non**

Résidence service : **non**

Procédures administratives et judiciaires

Pas de procédures en cours



Dernière modification réalisée le 23/09/2022

Leaflet (<https://leafletjs.com>)

Vous êtes copropriétaire ?

Vous pouvez demander à votre syndic la fiche synthétique contenant également les données techniques et financières de la copropriété.

Pour visualiser un exemple, cliquez ci-dessous, cliquez ici (http://info.registre-coproprietes.logement.gouv.fr/IMG/pdf/registre_copros_fiche_synthetique_20170607_specimen.pdf)

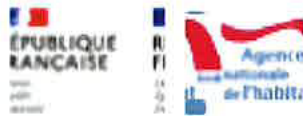
[Retour à la recherche](#)

gouvernement.fr (<http://gouvernement.fr>)

legifrance.gouv.fr (<http://legifrance.gouv.fr>)

service-public.fr (<http://service-public.fr>)

anah.fr (<http://anah.fr>)



(<http://www.logement.gouv.fr>)

[Plan du site \(/sitemap\)](#)

[Aide et contact \(/aide/\)](#)

[Mentions Légales \(/mentionslegales\)](#)

[Accessibilité : non conforme \(/accessibilite\)](#)

Inscription à notre newsletter

Votre adresse mail

OK (mailto:sympa@developpement-durable.gouv.fr?subject=SUBSCRIBE%20labo.registre_coproprietes)



S.C.P.
Alain BENZAKEN
Arnaud FOURREAU
Maurice-A SEBBAN
Marie-Line LACAS

Huissiers de Justice Associés

« Le liberté »

38, rue Salvador Allende BP318
92003 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 56 38 02 02
Fax : 01 47 21 21 11

Paiement Sécurisé en ligne sur notre
site : www.bfshuissiers92.com



REFERENCES A RAPPELER :
299960 - NB
NB
0156380314
service14.bfs@huissiers92.com

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPEDITION

Références bancaires

CDC Compte Affecté
Banque : 40031
Agence : 00001
N° cpte : 0000122095 L
Clé : 91

Emol.	51,06
SCT	7,67

H.T.	58,73
Tva 20 %	11,75

T.T.C	70,48

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE RENDUE SUR REQUÊTE



L'AN **DEUX-MILLE-VINGT-DEUX** ET LE **VINGT-NEUF NOVEMBRE**

A 14 heures 40 Minutes

SCP A. BENZAKEN - A. FOURREAU - M.A. SEBBAN - M-L. LACAS, Titulaire d'un Office de Commissaire de justice près le Tribunal Judiciaire de NANTERRE, y résidant 38, rue Salvador Allende 92000 NANTERRE, l'un d'eux soussigné,

À :

o passage Faïlle
92110 CLICHY

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

À LA DEMANDE DE :

Société coopérative à capital variable CAISSE DE CREDIT MUTUEL PARIS 17 ETOILE, Immatriculée au RCS sous le N° 315 843 326, 30 Avenue Niel 75017 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Elisant domicile en notre Etude

JE VOUS SIGNIFIE ET REMETS COPIE :

D'une requête en date du 28 octobre 2022 et de l'ordonnance y afférent rendue consécutivement rendue par Madame le juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nanterre en date du 07 novembre 2022 et autorisant la mesure.

TRÈS IMPORTANT

L'ordonnance sur requête est exécutoire au seul vu de la minute (Article 495 du code de procédure civile).

Tout intéressé peut référer au juge qui a rendu l'ordonnance (Article 496 ibidem); celui-ci peut rétracter ou modifier son ordonnance (Article 497 ibidem)

L'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné au paiement d'une amende civile et d'une indemnité à l'autre partie.



ORDONNANCE

Fanny JUNG
Vice-Présidente

Nous Juge de l'Exécution,



Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui,

Vu les articles L.322-2 et R.322-2 du Code des Procédures civiles d'exécution

Autorisons, la SCP BENZAKEN & Associés, Huissiers de Justice Associés à NANTERRE (92), 38 rue Salvador Allendé

Laquelle se rendra sur les lieux sis 5 et 5 bis rue Charles et René Auffray – 2 - 9 Passage Paille – 92110 CLICHY, cadastré section Q numéro 176, lieudit « 5 rue Charles et René Auffray » pour 28a 46ca et concernant :

Adresse : 2 – 9 Passage Paille – 92110 CLICHY

LOT NUMÉRO CINQ CENT VINGT (520) :

Bâtiment C, escalier C, au 1^{er} étage en sortant de l'escalier, porte à droite, un **STUDIO** comprenant : entrée, séjour, cuisine, salle de bains avec WC.

Droit d'exercice en commun avec les autres lots de la copropriété des servitudes de passages cocher grevant les bâtiments A et M.

Et les 555/100.000èmes des parties communes générales.

LOT NUMÉRO CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX (582) :

Bâtiment I, escaliers I et J, au sous-sol, une **CAVE** portant le numéro 28.

Droit d'exercice en commun avec les autres lots de la copropriété des servitudes de passages cochers grevant les bâtiments A et M.

Et les 7/100.000èmes des parties communes générales.



LOT NUMÉRO SIX CENT CINQUANTE QUATRE (654) :

Bâtiment C, escaliers I et J, au sous-sol, un **EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT** portant le numéro 49.

Droit d'exercice en commun avec les autres lots de la copropriété des servitudes de passages cocher grevant les immeubles A et M.

Et les 110/100.000èmes des parties communes générales.

Biens et droits immobiliers appartenant à :

La société dénommée _____ par suite de l'acquisition qu'elle en a faite suivant acte de vente reçu par **Maître Marcellin LEDEUR, Notaire à LURCY LEVIS (03), en date du 17 novembre 2017,** publié au Service de la Publicité Foncière de **NANTERRE 3, le 12 décembre 2017, 9214P03 volume 2017 P, numéro 6761.**

Afin :

1°/ De décrire les lieux, leur composition et leur superficie ;

2°/ D'indiquer les conditions d'occupation et l'identité des occupants, ainsi que la mention des droits dont il se prévalent ;

3°/ Le cas échéant, le nom et l'adresse du Syndic de copropriété :

4°/ Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

Disons que l'huissier commis pourra être accompagné d'un métreur ou d'un géomètre-expert de son choix lequel pourra :

- **Établir la surface des lots saisis.**
- **Établir un diagnostic amiante.**
- **Établir un diagnostic parasitaire.**
- **Établir un diagnostic plomb.**
- **Établir le bilan énergétique.**
- **Établir le bilan gaz.**



Disons que l'huissier commis et le métreur et/ou géomètre expert qui l'accompagneront, pourront se faire assister en cas de nécessité, dûment constatée par l'huissier, de la force publique compétente ou toute personne prévue par l'article L.142-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution et d'un serrurier.

Et qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

FAIT À NANTERRE, EN NOTRE CABINET LE 07 NOV. 2022





**REQUÊTE AFIN DE NOMINATION D'HUISSIER
POUR PROCÉDER À PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION
(Art. L.322-2 et R 322-2 du CPCE)**



**À M. ou Mme le Juge de
l'Exécution du
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE NANTERRE**

À LA REQUÊTE DE :

LA CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL PARIS 17 ÉTOILE, Société Coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée sous le numéro 315 843 326 au RCS de PARIS, dont le siège social est sis 30 avenue Niel – 75017 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège, en cette qualité.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de **Maître Sophie JEAN**, Avocat au Barreau des Hauts de Seine, demeurant 2 rue du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE, TEL. 01.53.63.14.65, laquelle se constitue et occupera sur les présentes poursuites de saisie immobilière et ses suites, et au Cabinet duquel pourront être notifiés tous actes, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie.

Et pour Avocat plaidant, **Maître Isabelle SIMONNEAU**, Membre de la SELARLU IS AVOCAT, Avocat Associé au Barreau de Paris, demeurant 30 Avenue du Président Kennedy (75016) PARIS, TEL. 01.44.14.69.10.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

QU'EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte reçu par **Maître Marcellin LEDEUR**, Notaire à LURCY LEVIS (03), en date du 17 novembre 2017, contenant vente au profit de la société dénommée **SCI BAKA** et prêt à cette dernière par **LA CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL PARIS 17 ÉTOILE** d'un montant de 240.000,00 euros (PRÊT MODULIMMO n° 10278 06047 000209936 02), avec intérêts au



taux de 1,50 %, au taux effectif global annuel de 2,15 %, remboursable au moyen de 240 mensualités, garantie par une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée au Service de la Publicité Foncière de NANTERRE 3, le 12 décembre 2017 sous les références Volume 2017 V N° 2740.

De deux lettres de mise en demeure adressées en recommandé avec accusé de réception en date des 17 février et 17 mars 2022 par la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL PARIS 17 ETOILES à la société dénommée

D'un courrier adressé par la CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL PARIS 17 ETOILES en recommandé avec accusé de réception, en date du 12 mai 2022 à la société dénommée SCI BAKA, notifiant la résiliation dudit prêt, et l'exigibilité immédiate de sa créance.

Le requérant a fait délivrer en date du 22 août 2022 par la SCP BENZAKEN & Associés, Huissiers de Justice Associés à NANTERRE (92) à :

La société dénommée Société Civile Immobilière immatriculée sous le numéro 831 710 355 RCS de NANTERRE, prise en la personne de sa Gérante Madame Aline GALOVIC domiciliée en cette qualité audit siège, dont le siège social est sis 2-9 Passage Paille – 92110 CLICHY.

Pour valoir saisie des biens et droits immobiliers suivants :

Dans un ensemble immobilier sis **5 et 5 bis rue Charles et René Auffray – 2 - 9 Passage Paille – 92110 CLICHY**, cadastré **section Q numéro 176**, lieudit « 5 rue Charles et René Auffray » pour 28a 46ca.

Adresse : 2 – 9 Passage Paille – 92110 CLICHY

LOT NUMÉRO CINQ CENT VINGT (520) :

Bâtiment C, escalier C, au 1^{er} étage en sortant de l'escalier, porte à droite, un **STUDIO** comprenant : entrée, séjour, cuisine, salle de bains avec WC.

Droit d'exercice en commun avec les autres lots de la copropriété des servitudes de passages cocher grevant les bâtiments A et M.



Et les 555/100.000èmes des parties communes générales

LOT NUMÉRO CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX (582) :

Bâtiment I, escaliers I et J, au sous-sol, une **CAVE** portant le numéro 28.

Droit d'exercice en commun avec les autres lots de la copropriété des servitudes de passages cochers grevant les bâtiments A et M.

Et les 7/100.000èmes des parties communes générales.

LOT NUMÉRO SIX CENT CINQUANTE QUATRE (654) :

Bâtiment C, escaliers I et J, au sous-sol, un **EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT** portant le numéro 49.

Droit d'exercice en commun avec les autres lots de la copropriété des servitudes de passages cocher grevant les immeubles A et M.

Et les 110/100.000èmes des parties communes générales.

Que la distribution des lieux est susceptible d'être changée et que des locataires sont susceptibles d'y être installés.

Que l'article L.142-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution prévoit « *A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par les articles L.142-1 et L.142-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution* ».

Et l'article L.322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution précise :

« L'huissier de justice mandaté par le créancier poursuivant pour procéder à la description d'un immeuble faisant l'objet d'une saisie ne peut pénétrer dans les lieux occupés par un tiers en vertu d'un droit opposable au débiteur que sur autorisation préalable du Juge de l'Exécution, à défaut d'accord de l'occupant ».



Qu'en l'espèce, l'Huissier de Justice n'a pu pénétrer dans les lieux en raison du fait que le bien est loué. Après avoir laissé plusieurs avis de passage sur place, l'Huissier n'a pu obtenir de rendez-vous afin de dresser le Procès-verbal de description, ainsi qu'il en résulte du courrier de la SCP BENZAKEN & Associés, Huissiers de Justice Associés à NANTERRE (92), en date du 27 octobre 2022.

C'est pourquoi, afin de pouvoir décrire l'état actuel de l'immeuble et obtenir toutes précisions sur sa consistance et son occupation, le requérant sollicite la nomination d'un huissier afin de dresser procès-verbal de description.

FAIT À NEUILLY SUR SEINE, LE 28/10/2022

PIECES JOINTES :

- . copie du commandement immobilier à par la SCP BENZAKEN & Associés, Huissiers de Justice Associés à NANTERRE (92), en date du 22 août 2022.
- . courrier de la SCP BENZAKEN & Associés, Huissiers de Justice Associés à NANTERRE (92), en date du 27 octobre 2022.

S.C.P.
Alain BENZAKEN
Arnaud FOURREAU
Maurice-A SEBBAN
Marie-Line LACAS

299960

Relevé : 633224

Huissiers de Justice Associés

« Le liberté »
38, rue Salvador Allende BP318
92003 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 56 38 02 02
Fax : 01 47 21 21 11

PROCES VERBAL DE REMISE A PERSONNE PHYSIQUE



Requérant : SCCV CAISSE DE CREDIT MUTUEL PARIS 17

Titre de l'acte signifié : une SIGNIFICATION ORDONN SUR REQUÊTE EXÉCUTION IMMÉDIATE

Date de signification : 29 novembre 2022 à 14h40

Destinataire : demeurant 6 passage Paille 92110 CLICHY

Cet acte a été signifié par Huissier de Justice, à la personne susnommée ainsi déclaré.

Le présent acte n'est pas soumis à taxe fiscale.

Cet acte comporte 9 feuilles sur la copie

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPEDITION

REFERENCES A RAPPELER :

299960 - NB

NB

LIGNE DIRECTE : 0156380314
service14.bfs@huissiers92.com

M-L. LACAS



COUT DE L'ACTE	
Emol.	51,06
SCT	7,67

H.T.	58,73
Tva 20 %	11,75

T.T.C	70,48